



La Bicyclette

N° 77

Avril
2019

Association Place au vélo
6 bd Olivier Couffon - 49100 Angers
02 41 44 35 44 - placeauvelo.angers@laposte.net
<http://placeauveloangers.fr>

ÉDITORIAL

Limiter le stationnement pour réduire la circulation motorisée

L'application du Plan vélo d'Angers aurait pu mieux commencer. Quelques jours après le vote par le conseil municipal du plan vélo, la Ville d'Angers rendait publiques les conclusions de ses « assises du stationnement », qui prévoient notamment la création de 300 places supplémentaires de stationnement... pour les voitures. Les membres de Place au vélo qui avaient participé aux ateliers de ces assises ont pourtant été témoins de nombreuses remarques qui allaient dans le sens d'une dissuasion de l'usage de la voiture pour réduire le problème du stationnement, mais les conclusions de la Ville mettent en avant une offre de stationnement élargie.

Toutes les villes qui ont fait le choix clair du vélo et des modes actifs en général ont été amenées à réduire la place de la voiture. C'est une question d'espace (non extensible) mais pas que : les nuisances de l'automobile affectent fortement les gens qui veulent circuler à pied ou à vélo. La voiture est rapide, encombrante, dangereuse, bruyante, polluante, et donc à l'opposé de tout ce qui engage les responsables politiques locaux à favoriser les modes actifs. Bien des villes ont même commencé par réduire l'impact de l'automobile avant d'organiser autrement l'espace pour vélos et piétons.

À Angers on n'a pas encore compris que le vélo ne peut avancer que si la voiture recule. Après avoir instauré puis maintenu la première heure de stationnement gratuite dans les parkings en ouvrage, puis aménagé un « Cœur de ville » branché en direct sur la voie des berges, la Ville nous annonce quelques centaines de places de stationnement supplémentaires.

Plus on renforce l'offre de stationnement, plus on attire les voitures. Reconnu par la Ville comme dévoreur d'espace public, le stationnement est aussi une clé essentielle dans la maîtrise de la circulation. L'application des 25 mesures du Plan vélo d'Angers ne pourra faire l'économie d'une 26^e : le recul de la voiture.

Jean-Michel Trotignon

Dans ce numéro :

- Le Plan vélo est voté
- Retour sur l'AG
- Cœur de ville difficile...
- Le vélo dans les travaux
- Assises du stationnement
- A quoi sert Géovélo...

Sur notre agenda

Samedi 4 mai de 9h30 à 12 h : atelier vélo au local, bd Couffon.

Vendredi 17 mai de 18h30 à 21 h : cartographe avec son ordinateur (voir encart page 6).

Samedi 18 mai de 10 h à 12 h : carto-party à vélo (voir encart page 6).

Dimanche 19 mai de 10 h à 16h30 dans le cadre de la journée citoyenne : atelier, pratique du code de la route sur la piste de la sécurité routière, bd Couffon, accompagnement à la pratique de la circulation en ville.

Samedi 25 mai de 10 h à 12 h : atelier vélo dans le cadre du Repair Café du Trois-Mâts (Justices).

Dimanche 26 mai en matinée : balade dans l'agglo (voir page 6).

Samedi 1^{er} juin de 9h30 à 12 h : atelier vélo au local.

Samedi 8 juin de 10 h à 12 h : atelier vélo dans le cadre du Repair Café du centre Jacques Tati (Belle-Beille).

Le Plan vélo est voté

Il est prévu pour les six années à venir, avec un budget de 10 M€ à répartir sur cette période. Le Plan vélo d'Angers, premier document aussi complet sur le sujet, a été approuvé par le conseil municipal le lundi 25 mars. L'ensemble des élus de la majorité ont voté pour, ceux de l'opposition se sont abstenus. Place au vélo avait été informée de son contenu le jeudi précédent, en même temps que les conseils de quartiers, alors que Jean-Marc Verchère, adjoint à la voirie, nous en avait déjà donné les grandes lignes le 7 février.

Présenté dans le détail par Jean-Marc Verchère, il a occupé un long moment du conseil avec les interventions de nombreux conseillers de l'opposition comme de la majorité. Le maire Christophe Béchu a souligné à plusieurs reprises tout l'intérêt des mesures annoncées, et affirmé sa volonté de poursuivre les échanges avec notre association, dont il a dit apprécier l'« activisme, dans le bon sens du terme ».

Dans la foulée, le Conseil a adopté (à l'unanimité) une convention de partenariat avec Angers Cyclisme pour assurer la vélo-école auprès de 60 classes du primaire. Nous renvoyons au site internet de la Ville d'Angers pour le détail des vingt-cinq mesures du Plan vélo et ses annexes.

On aime :

- L'action 5 – « Communiquer sur les bienfaits du vélo » – a démarré tout de suite, avec une campagne de communication très visible durant plusieurs semaines ;

- « Prendre en compte les déplacements à vélo lors des travaux sur l'espace public » (action 9), depuis le temps qu'on l'attend !

- Un schéma directeur (action 7) qui trace clairement des « voies cyclables d'agglomération » dans un réseau « structurant, continu et sécurisé », incluant des passages aujourd'hui difficiles pour le vélo ;

- Le tracé d'une liaison interquartiers (entre Avrillé et Belle-Beille) avec une passerelle vélo à installer au-dessus de l'étang Saint-Nicolas.

On aime moins :

- Vélo-école financée pour les élèves de CM1 et CM2, mais simplement encouragée pour les adultes ;

- Rien pour réduire la pression de la voiture en ville, comme si ça n'avait rien à voir avec le développement du vélo... ;

-... Ah si ! « Un dimanche sans voitures » (action 4) : par mois, par an ? Et voitures garanties toute la semaine ?

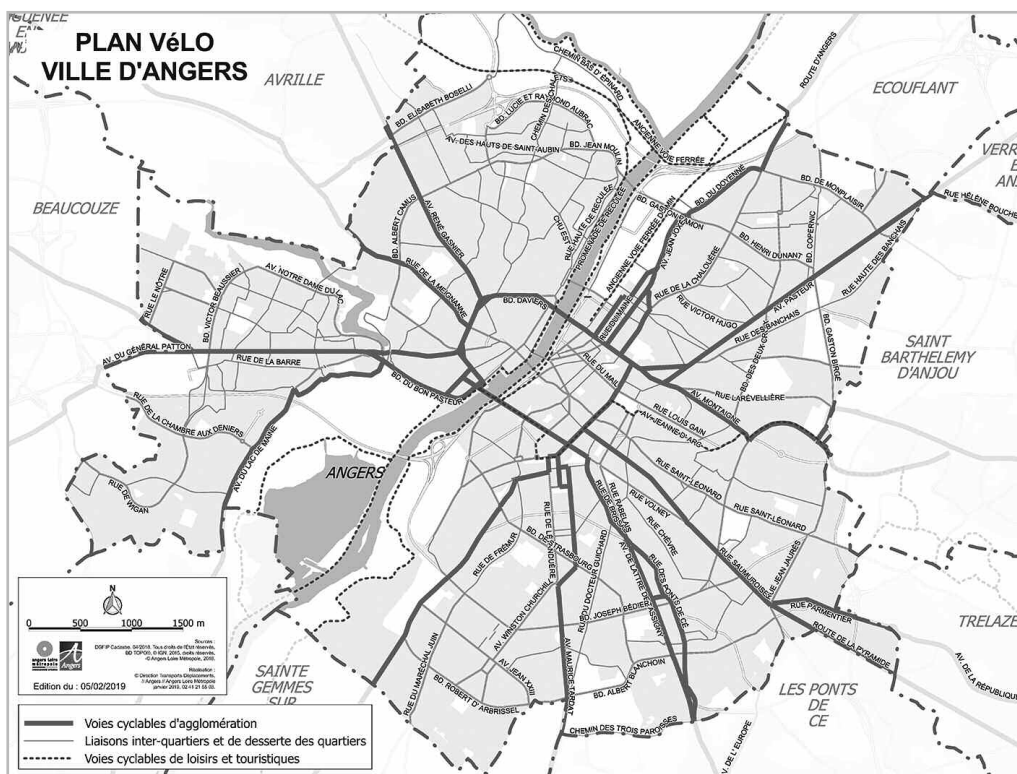
<http://www.angers.fr/l-action-municipale/deplacements/plan-velo/index.html>

Assemblée générale : renouvellement engagé

Pas mal de nouvelles têtes dans la salle, et un renouvellement sensible de notre conseil d'administration qui fait baisser sa moyenne d'âge : c'est un signe porteur d'avenir qu'a donné notre AG annuelle, qui se tenait le 31 janvier en présence de 52 participants.

Les trois rapports présentés (moral, financier, et perspectives d'avenir) ont été approuvés à l'unanimité, de même que la composition du conseil d'administration, où trois nouveaux membres font leur entrée : Rachid Amoura, Ghilem Anzalone, et Xavier Tisseron. Les douze autres figuraient déjà dans le CA précédent : Françoise Coste, Fabrice Foucher, Patrick Gannon, Fran-

Ce plan est le schéma directeur des infrastructures cyclables adopté dans l'action 7 du Plan vélo. Les « voies cyclables d'agglomération » apparaissent en traits gras, et sont appelées à trouver leurs prolongements sur les communes périphériques dans le Plan vélo d'agglomération qui devrait être voté en juin



çoise Godart, Frédéric Guimier, Eddie Jacquemin, Pauline Jeannin, Dominique Lebreton, Thierry Palpied, Roselyne Picorit, Jacques Roussel, et Jean-Michel Trotignon.

Peu de changements par contre dans le bureau, élu le 13 février par ce nouveau CA. Il intègre Xavier Tisseron comme simple membre, autour des coprésidents Françoise Coste et Jean-Michel Trotignon, de la vice-présidente Roselyne Picorit, du trésorier Patrick Gannon, et du secrétaire Dominique Lebreton.

Afin d'élargir le noyau actif et d'encourager le renouvellement, nous avons aussi proposé à certains d'être observateurs, catégorie qui n'a rien d'officiel puisque non prévue dans nos statuts, mais ouverte à ceux qui souhaiteraient s'investir sans en avoir forcément la disponibilité. Sont donc observateurs pour cette année Loïc Bourgeois, Emilie Brunet, Julien Jeauffre, Isabelle Lascalmette, Jean-Marc Legrand, Cyrielle Ripault, Radhouane Trabelsi, et Nicolas Vallée.

Le débat a mis en avant le souci de respecter « la hiérarchie des fragiles » (que le vélo respecte le piéton, lui-même respecté par la voiture, etc.), et de « ne pas passer d'une dictature de la voiture à une dictature du vélo ». Parmi les autres thèmes évoqués : l'importance de faire avancer les modes de déplacements actifs sur les lieux de travail, et le souci de l'indépendance de notre association, dont les rencontres régulières avec la Ville n'entraînent pas pour autant une caution apportée à son action.

Les remarques autour d'aménagements cyclables défailnants n'ont pas manqué, mais pour les traiter nous avons créé un groupe voirie, réunissant observateurs et membres du CA. Une structure informelle qui permet d'élargir le cercle de ceux qui veulent suivre de près les avancées – ou manques d'avancées – de la Ville en matière d'équipements cyclables.

Des recettes en baisse (de 3 591 € à 3 035 €) de 2017 à 2018, mais un résultat positif en hausse (de 34 € à 811 €), du fait d'une baisse des dépenses plus forte que celle des recettes, caractérisent le bilan financier de l'année 2018. Place au vélo compte à ce jour environ 380 cotisants, dont une petite moitié d'adhésions familiales, ce qui porte à près de 600 le nombre d'adhérents, conjoints et enfants inclus.

Un « Cœur de ville » difficile avec toutes ses voitures

Nous exprimons nos craintes, dans la dernière Bicyclette, de voir mis en place un axe de circulation à 2 x 2 voies entre le pont de Verdun et le



L'axe du pont de Verdun : beaucoup de voitures dans une circulation complexe

bas de la rue Baudrière, en plein secteur aménagé pour les piétons (promenade Jean Turc d'un côté, esplanade en balcon sur la Maine de l'autre), et donc pas vraiment pensé pour les voitures. C'est le groupe Alter qui est en charge de l'aménagement de ce secteur « Cœur de ville » pour le compte de la Ville.

L'adjoint à la voirie Jean-Marc Verchère nous a depuis (début février) donné l'assurance que cette 4 voies ne se ferait pas, comme le laissait craindre le marquage au sol. Depuis plusieurs mois maintenant divers essais ont lieu, avec ou sans feux de signalisation, pour tester les flux de circulation et leurs interactions sur cet espace réduit et très fréquenté.

On peut donc s'attendre à 3 voies au lieu de 4, ce qui ne résoudra pas forcément tous les problèmes de cohabitation entre piétons et voitures, puisqu'on est là en prise directe avec la voie des berges (55 000 véhicules par jour), et l'accès à plusieurs parkings en ouvrage du centre-ville.

Les piétons n'auront pas seulement à croiser cet axe Verdun-Baudrière, ils auront aussi à traverser l'axe central qui coupe en deux la place de la Poissonnerie dans le sens de la longueur. La cohabitation s'annonce difficile, on espère que les aménagements définitifs donneront la priorité au plus faible : le piéton évidemment.

Quant aux vélos, qu'Alter renvoyait initialement à l'écart de la ligne droite Verdun-Baudrière, on espère bien qu'ils trouveront place sur la chaussée, pour un itinéraire plus direct et surtout évitant les espaces piétons. L'axe central de la place de la Poissonnerie (une voie dans chaque sens), ils pourront l'éviter en empruntant la voie des bus le long du lycée du Sacré-Cœur, d'ores et déjà ouverte.

Travaux : ces barrières de chantier qui bloquent le vélo

C'est un grand classique : quand il y a des travaux en ville, on fait les déviations nécessaires

pour assurer un trafic provisoire... pour les voitures. Mais pour les vélos, rien. Condamnés à se faufiler entre les pare-chocs et les rétroviseurs, et à se faire frôler par la voiture qui fait tout pour doubler coûte que coûte, le cycliste n'a pas sa place dans cette jungle motorisée.

Ça devrait commencer à changer, et c'est la moindre des choses après tant d'années d'oubli systématique, alors que le nombre de vélos en circulation progresse, que les travaux du tramway ne sont pas près de se terminer, et surtout que le Plan vélo de la Ville prévoit (action n° 9) de « Prendre en compte les déplacements à vélo lors des travaux sur l'espace public ».

Dernièrement on a pu apprécier la réactivité des services de la Ville, alertés par mail un samedi pour des barrières de chantier posées en dépit du bon sens sur l'entrée d'un contresens cyclable place Molière : dès le lundi les barrières rouges et blanches étaient déplacées, libérant le passage pour les vélos, et sans que ça ne gêne personne.

On apprécierait encore plus de ne pas avoir à réclamer l'évidence.



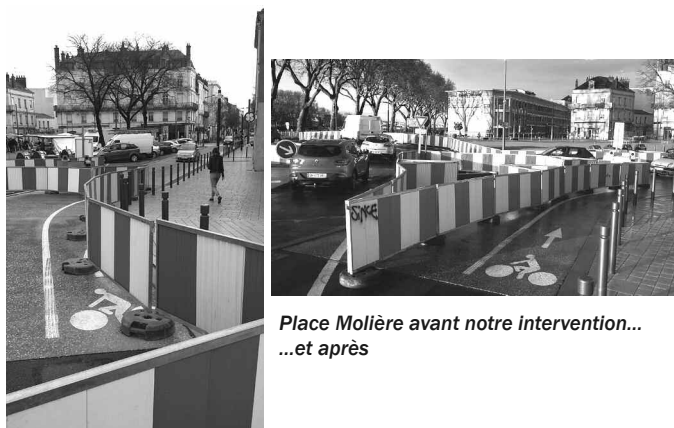
Rue Voltaire, dans l'entonnnoir à voitures d'un samedi, nous avons occupé quelques places de stationnement pour le « Parking Day »

Non, la qualité de l'air ne devait pas être bonne aux abords du carrefour Rameau. Files de voitures pour accéder au parking du Ralliement. Densité piétonne en file sur les trottoirs. Nous avons la démonstration de cette disproportion des espaces, où la voiture l'emporte avec son lot de pollutions, dont les piétons se passeraient bien.

Le PLUi, plan local d'urbanisme d'Angers Loire Métropole adopté en 2017, se fixe comme objectifs de « privilégier les modes de transport alternatifs », « aménager des centres de vie de proximité », « diminuer la part modale de la voiture », « faire un effort conséquent sur le vélo ».

Les dix pistes d'actions, annoncées par l'adjoint à la voirie le 2 avril à l'issue de la consultation des citoyens, nous semblent bien faibles et ne pas prendre véritablement la mesure des enjeux pour améliorer la qualité de vie. Seule la mesure 7 nous semble vraiment répondre à l'enjeu pour éviter l'engorgement du centre-ville : conforter les parkings-relais et leur fonctionnement.

Il nous semblerait judicieux de tenir compte de propositions émises lors des ateliers et reprises



Place Molière avant notre intervention...
...et après

Assises du stationnement : des mesures pas à la mesure

La Ville d'Angers a souhaité faire travailler les Angevins lors d'ateliers, autour du stationnement. C'était l'occasion de poser le problème de l'occupation de l'espace public. L'AURA, agence d'urbanisme de la Ville, rappelait que 70 % de cet espace est dévolu au stationnement automobile et à la circulation motorisée, et que 10 à 20 % du trafic en centre-ville sont consacrés à la recherche de stationnement.

Une place de parking c'est 11 m² au sol. Par l'occupation, le samedi 30 mars après-midi, de places de parking rue Voltaire, des membres de la Sauvegarde de l'Anjou, de Greenpeace aux côtés de Place au vélo, ont voulu alerter sur l'encouragement de l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements du centre-ville.

Les 10 mesures annoncées

1. Matérialiser des places de stationnement sur chaussées ou trottoirs.
2. Créer des parkings gratuits sur le secteur de Belle-Beille.
3. Déployer le stationnement connecté.
4. Créer des places de stationnement livraison ou arrêt minute.
5. Renforcer l'offre de stationnement au CHU.
6. Créer un parking-relais – vélos et voitures – secteur du Doyenné.
7. Conforter les parkings-relais et leur fonctionnement.
8. Développer l'autopartage dans les opérations immobilières.
9. Expérimenter une zone bleue résidentielle sur le secteur Baumette/Blanchard.
10. Développer l'information en temps réel.

dans la restitution municipale : « Le développement et l'attractivité des modes alternatifs », « La réglementation et le contrôle du stationnement en particulier le stationnement automobile gênant ». Nous notons qu'aucune action ne vise à réduire l'offre de stationnement. Quant à l'idée retenue d'un nouveau « parking-relais voitures-vélos » derrière la Cité, boulevard du Doyenné (point 6), elle nous renvoie à la réalisation de la voie verte prévue dans quelques années, mais également aux aménagements calamiteux du carrefour Ramon/Joxé et de la liaison avec le pont Jean Moulin.

Sans interdire la voiture en ville, en réduire le nombre est incontournable pour l'avenir, pour rendre la ville à tous.

Dominique

Savoir rouler à vélo en sécurité, alias « Prév en route »

Pour notre troisième participation à la journée citoyenne, qui aura lieu *dimanche 19 mai* de 10 h à 16 h, nous avons décidé d'investir la piste d'éducation routière à la Baumette, attenante à notre local (6 bd Olivier Couffon à Angers). Le Plan vélo national présenté à Angers le 14 septembre dernier inclut le savoir rouler à l'école primaire, à l'instar du savoir nager en place depuis quelques années déjà.

Par analogie nous proposons de transformer l'espace pédagogique en petit bain avant de se lancer dans le grand bain : la circulation urbaine et rurale. Pour ce faire nous faisons appel à toutes les bonnes volontés ce jour-là pour promouvoir le vélo comme moyen de déplacement fiable et économique du quotidien. Au cours de ce rendez-vous baptisé « Prév en route », les plus jeunes pourront s'exercer au respect du code de la route sous l'œil bienveillant de leurs parents. Nouveauté : les compagnons du devoir viendront nous épauler en voisins. Deux circuits à vélo, un le matin et l'autre l'après-midi, seront proposés pour visiter les initiatives citoyennes (prêt de vélo possible).

Patrick

Coursiers à vélo

Nous n'approuvons pas comment sont employés les livreurs à vélo travaillant pour les plateformes Uber Eats, Deliveroo et autre Tok Tok Tok. Avec un statut d'autoentrepreneur, ils sont soumis à ces sociétés, startups de la FoodTech qui, ne les considérant pas comme des salariés, se dégagent

ainsi des contraintes de l'employeur et de toute formation. Pour atteindre un minimum rémunérateur, ces livreurs doivent être performants et multiplier un grand nombre de courses dans le moins de temps possible. Beaucoup parcourent la ville en dépit des règles du Code de la route et circulent, pour certains, avec des vélos inadaptés. Nous déplorons le manque d'encadrement de ces nouvelles activités professionnelles qui engendrent des pratiques cyclistes qui viennent contredire les options que soutient notre association.

Au cours du conseil municipal d'Angers du 25 mars, le sujet a été évoqué dans le débat autour du Plan vélo, une élue demandant « des sessions de formation pour les sociétés de livraisons de repas à domicile ». L'association Place au vélo a par ailleurs transmis au député Matthieu Orphelin un projet d'amendement à la loi sur les mobilités (qui arrive en juin devant le Parlement) afin de responsabiliser les sociétés diffusant leurs produits par l'intermédiaire de livreurs à vélo.

Dominique

Dessignons la carte des déplacements avec Géovélo

Utilisateurs de smartphones, vous avez probablement déjà testé l'application Géovélo. Si celle-ci s'avère très pratique pour proposer un itinéraire vélo pour un trajet inhabituel, vous vous dites que pour des déplacements connus, ça ne sert à rien.

Et pourtant, enregistrer tous ses déplacements à vélo, ça peut servir la cause du vélo de tous les jours.

Un enjeu : la carte de densité de trafic

Car ainsi, vous êtes en mesure de savoir combien vous coûte votre vélo au kilomètre parcouru, et estimer la qualité de certaines pièces d'usure. Ces enregistrements peuvent aussi servir à notre association et aux décideurs de l'agglomération, car une fois additionnés et rendus anonymes pour respecter votre vie privée, cela génère une formidable base de données des itinéraires vraiment utilisés par les vélos. Certes, tout le monde n'utilise pas l'application Géovélo, mais avec 90 000 utilisateurs actifs enregistrant des traces chaque mois en France, on a déjà de quoi faire de belles cartes de densité de trafic vélo !

Entre les touristes qui transitent à Angers (Géovélo est préconisé par les offices de tourisme sur la Loire à Vélo), nos adhérents, votre entourage, les professionnels à vélo, ça fait du monde et des usages variés. Les cartes obtenues peuvent être

assez différentes de celles des équipements cyclables. On peut ainsi découvrir que telle piste est sous-utilisée au profit d'une rue parallèle plus passante et se demander pourquoi.

À partir de ces cartes de densité, on dispose d'un outil précieux pour estimer quels axes sont à traiter en priorité, quels points noirs sont évités ou non, quelle piste mettre en avant ou mieux signaler.

Bref, laissons nos traces pour nous permettre de tracer les bonnes pistes cyclables !

Comment activer la fonction ?

Pour lancer la fonctionnalité d'enregistrement des traces dans Géovélo, il faut d'abord utiliser l'application en mode "authentifié" (création et usage du compte gratuits). Activer ensuite le mode détection automatique des déplacements, ou bien, à chaque "déplacement vélo", cliquer sur le bouton rouge en bas d'écran, un affichage vous indiquant alors "c'est parti !" ; puis re cliquer sur le même bouton en fin de parcours : la distance parcourue s'affiche alors, et s'ajoute au total des autres déplacements. Bien sûr le GPS doit être en fonction pour enregistrer sa trace.

Frédéric

Vous souhaitez apprendre ?

Frédéric vous propose de participer à l'amélioration de la cartographie des aménagements cyclables de notre agglomération (pistes, bandes, arceaux, obstacles...). Notre connaissance du terrain s'en trouve améliorée et nous la valorisons auprès des élus et techniciens avec lesquels nous travaillons.

Deux rendez-vous sont proposés :

- **Vendredi 17 mai de 18 h 30 à 21 h** - cartographeur avec son ordinateur (et un apéro dînatoire)
- quartier Lafayette : cinq places (inscription préalable obligatoire par courriel à l'association).
- **Samedi 18 mai de 10 h à 12 h** : cartoparty à vélo + pique-nique aux Ardoisières, si la météo le permet. Équipement recommandé : votre smartphone ou... du papier. Le travail consistera à bien vérifier les équipements à proximité immédiate de l'itinéraire de la Loire à vélo, sur la partie urbaine entre Angers et Trélazé. Rendez-vous place du Lycée à 10 h (inscription recommandée pour être prévenu en cas d'annulation). D'autres dates seront proposées dans l'année. Si vous ne pouvez pas participer en mai, n'hésitez pas à vous signaler par courriel.

Découvrons l'agglomération à vélo !

Dimanche 26 mai : Angers-Bouchemaine-Lac de Maine.

Rendez-vous avec vos vélos le dimanche 26 mai à 9 h 30 au local de Place au vélo (6 bd Olivier Couffon, à la Baumette).

Nous quitterons Angers en suivant la rive gauche de la Maine pour aller jusqu'à la Pointe à Bouchemaine. Retour ensuite sur Angers par le plateau en passant par les Durelleries, les Lisendrais, les Harenchères, et descente vers le lac de Maine.

Retour prévu en fin de matinée à la guinguette du Héron carré au parc Balzac.

Au total, environ 25 km avec quelques côtes au programme !

Contact :

Jean-Marc Legrand : 06 72 96 56 60

Thierry Palpied : 06 28 32 08 90

L'union nationale des entrepreneurs à vélo est née à Angers



Ils sont livreurs, artisans, jardiniers, déménageurs ou réparateurs de vélos à vélo. On trouve aussi des paramédicaux, des vendeurs alimentaires, libraires, artistes. Il leur manquait un lien national : c'est fait depuis le samedi 19 janvier à Angers. C'est en effet au centre de formation de la CCI de Maine-et-Loire qu'une bonne centaine d'entrepreneurs à vélo (260 étaient invités) ont fondé l'association qui les fédère, en ont ciblé les objectifs, approuvé les statuts, et désigné leurs représentants au niveau national. Parmi lesquels deux Angevins : Rachid Amoura et Eddie Pineau.

Le lien avec le circuit économique général s'impose de plus en plus, et la dynamique des « boîtes à vélo » (une appellation nantaise à l'origine) a été saluée par le président de la CCI angevine.

Évolutions espérées

Les fondateurs de cette association nationale ne manquent pas d'idées, à commencer par faire sauter le plafond des 250 W de l'assistance électrique pour les professionnels. Histoire d'avoir du couple pour monter les côtes avec des charges lourdes, pas du tout pour aller plus vite. Et on a pu constater auprès des exposants de matériel roulant présents à Angers à l'occasion de ce rassemblement que les fabricants ont déjà les produits qui conviennent.

Autres évolutions souhaitées par les participants : un accès au foncier facilité dans les centres-villes pour pouvoir stocker et/ou stationner facilement, une réglementation plus tolérante pour l'alimentaire ambulant, dont les cyclo-vendeurs font encore régulièrement l'objet de tracasseries policières, voire judiciaires. La question des assurances est aussi pas mal revenue sur le tapis.

La dynamique, elle sautait aux yeux avec une moyenne d'âge autour de la trentaine, des gens très motivés par le travail qu'ils se sont créé, maîtrisant parfaitement les outils numériques, et très organisés.

Le soutien de la FUB

La FUB les encourage sans réserve, et son président Olivier Schneider, en les invitant à participer au prochain Baromètre des villes cyclables, était venu le leur dire à Angers : « La solution vélo, on ne peut pas la faire seulement avec les trajets domicile-travail, on la fera aussi avec ce que vous faites ». L'argument économique est souvent opposé à la volonté écologique, on a ici la combinaison des deux grâce aux boîtes à vélo.

Jean-Michel

Forum mobilité à la Cité administrative



Le 2 avril, nous étions à la Cité administrative à la rencontre des salariés qui cherchent des alternatives à la voiture pour venir travailler

De Monplaisir au Doyenné : faire son marché à vélo le dimanche

Depuis quelques semaines c'est possible. Les travaux pour le tram vont être engagés du côté de la place de l'Europe, cette décentralisation du marché de Monplaisir au Doyenné donne un peu d'air aux vendeurs et les chalands y circulent facilement. Une navette Irigo relie la place du marché (qui est le reste du temps un parking) au quartier Monplaisir. Des arceaux vélos y sont implantés, uniquement du côté du magasin Carrefour. On aurait souhaité qu'ils fussent couverts. Ce n'est pas encore pour cette fois.

Quant aux indications pour piétons et cyclistes, elles se résument à quelques pancartes additionnelles que l'on perd en cours de route, seule la rue de Nozay invite à descendre. Cette proposition peu coûteuse de « cheminement en phase chantier » avait été émise lors d'une réunion de quartier avec les membres du Conseil citoyen, organisée avec le cabinet Trait Clair. La signalisation pêche encore pour aller acheter son poisson.

Dominique

Une journée d'action pour le climat



Samedi 16 mars. Selon deux comptages séparés, plus de 160 vélos étaient au rendez-vous pour une vélorution le long des principaux boulevards de la ville. Montrer que nous pouvons avoir des actions concrètes pour notre futur tel était l'objectif choisi par plusieurs associations angevines pour cet après-midi d'échanges, stands, marches et donc vélo. Mais ce n'est pas à nos lecteurs que nous allons apprendre que le vélo c'est bon pour le climat, l'environnement, la santé et le porte-monnaie.

Prochain rendez-vous pour le climat : samedi 25 mai.

Vélo-école du Trois-Mâts : première sortie en famille aux Ardoisières

Mardi 16 avril. Viendront, viendront pas ? Pluie ou pas pluie ?

Elles sont toutes venues, les six femmes qui savent déjà pédaler accompagnées de deux sœurs et de sept enfants de 5 à 10 ans sans oublier les cinq accompagnateurs de Place au vélo et l'animatrice famille du Trois-Mâts. Départ en minibus pour celles qui craignent encore la circulation routière. Pour les seize autres, une longue file s'est élancée par la rue Jean Jaurès puis la rue Saint-Léonard pour finalement rejoindre la piste cyclable (bien effacée !) de la rue de la Paperie. Et de là après avoir longé le compost de l'agglo (ça pue aux dires des enfants) puis plongé dans une grande descente (quel plaisir !) nous rejoignons les jardins ouvriers où nous attend le minibus. Puis nous partons explorer l'ancien village ardoisier et la butte qui domine tout le paysage : les explorateurs en herbe montent, descendent, escaladent...

L'heure du repas arrive, bien au sec sur les grands blocs d'ardoise au-dessus des trous d'eau ; sandwiches au foie de mouton, samoussas, salade de riz, gâteau à la rhubarbe, café au gingembre et thé à la cannelle : mélange des sa-



veurs de nos origines diverses. Nous avons continué jusqu'au bout du parc pour achever quelques descentes sur les terrils. Puis retour par les mêmes chemins et là chapeau à L. qui a réussi à revenir avec nous alors que jusqu'à présent elle n'avait jamais quitté notre petit circuit du mardi matin derrière le Super U des Justices.

Bilan : pour les enfants, c'est quand la prochaine sortie ? En juillet. Pour les mères et grands-mères, c'est comment le nom de l'entrée où on a garé le minibus ? Il faut pouvoir revenir dans ce lieu qu'elles ne connaissaient pas alors qu'il est si proche.

Françoise

PLACE AU VÉLO

Bulletin d'adhésion 2019

Nom :

Prénom :

Adresse :

e-mail :

Tél. :

À renvoyer à **Place au Vélo**, 6 bd Olivier Couffon, 49100 Angers. Avec votre règlement par chèque à l'ordre de « Place au Vélo », d'un montant de :

- 8 € pour une adhésion individuelle.
- 10 € pour une adhésion familiale (nombre de personnes :)
- 4 € pour les moins de 18 ans, chômeurs, étudiants.
- ... € comme membre bienfaiteur (au-delà de 10 euros).

Et si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion...



ou encore sur *helloasso* :

<https://www.helloasso.com/associations/place-au-velo-angers>

Et puis, n'oubliez pas de nous signaler à l'avance tout changement d'adresse ! Cela nous évitera de chercher inutilement votre boîte à lettres...